



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 75595

## Texte de la question

M. Jean-Charles Cavallé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le défaut de prise en charge stéréophonique des appareils de correction auditive pour les personnes âgées de vingt ans et plus. Les différents groupes de pression et notamment l'Association des malentendants et devenus sourds de Bretagne sud, ont noté son accord. Ces responsables soulignent le coût élevé des appareils, qui est de l'ordre de 3 000 euros. De fait, de nombreux patients ne sont pas équipés. Or il déplore qu'aucun texte ne soit venu confirmer cette annonce. Aussi, il lui demande de lui faire connaître son intention permettant de concrétiser cette proposition, répondant ainsi aux attentes d'une catégorie de Français déjà démunis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Charles Cavallé](#)

**Circonscription :** Morbihan (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75595

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2002, page 2070